

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 février 2013

---

**SÉPARATION ET RÉGULATION DES ACTIVITÉS BANCAIRES - (N° 707)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 202

présenté par

M. Alauzet, Mme Sas, Mme Abeille, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi, M. Baupin,  
Mme Bonneton, M. Cavard, M. Coronado, M. de Rugy, M. François-Michel Lambert, M. Mamère,  
Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili et M. Roumegas

-----

**ARTICLE PREMIER**

I. – À l’alinéa 3, supprimer les mots :

« , à l’exception des activités relatives ».

II. – En conséquence, supprimer les alinéas 4 à 9.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s’agit de remplacer la filialisation par une réelle séparation entre les banques de dépôt et les banques d’investissement afin d’assurer la protection des activités de dépôts et de crédit.